

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-05-010

PUBLIÉ LE 12 MAI 2021

Sommaire

Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication

18-2021-05-12-00001 - Avis arrêté 110521 Cher port masque (1 page)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2021-05-12-00001

Avis arrêté 110521 Cher port masque

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Ségolène CHATELIN
Date : mardi 11 mai 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus
(et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics
de l'ensemble des communes du département du Cher
du jeudi 13 mai 2021 à 0h00 au mercredi 9 juin 2021 inclus**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active du virus dans le département du Cher (pour la semaine du samedi 1^{er} mai au vendredi 7 mai) :

- taux d'incidence de 126,90 / 100 000 habitants dans le département du Cher, très au-delà des seuils d'alerte ;
- taux de positivité de 5,70 % dans le département du Cher, très au-delà des seuils d'alerte.

vu les 20 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 6 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu l'émergence des variants à la Covid-19, plus contagieux et dont certains sont d'ores et déjà apparus sur des territoires de la région Centre-Val de Loire ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du jeudi 13 mai 2021 à 0h00 au mercredi 9 juin 2021 inclus.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT